

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projets en aménagement, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2199-09-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 3 septembre 2024 dans sa forme et teneur en tenant compte des ajouts suivants;

- 1.- Ajout du point 1.2.3 C : Projet d'alimentation de proximité de NexDev et Rues Principales - Programme Action-Climat.
- 2.- Ajout du point 3.1.7 : Engagement au poste de secrétaire.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2200-09-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 juillet 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2024-09-03

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

A.1) **Règlement 2024-185-31**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2024-185-31 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'autoriser et d'encadrer l'implantation d'unités d'habitation accessoires sur le territoire de la municipalité.

A.2) **Règlement 2024-190-06**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2024-190-06 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement encadre l'implantation d'unités d'habitation accessoires (UHA) par différents critères relatifs à l'architecture et l'implantation.

B) **Municipalité de Venise-en-Québec**

B.1) **Règlement 322-2009-34**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-34 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement général modifie les dispositions sur les usages et les bâtiments temporaires, les cours avant, les entrées charretières, la localisation et la sécurité des piscines, l'abattage d'arbres en milieu urbain, l'implantation des bâtiments accessoires, la définition du logement bi-génération de même que les grilles pour ajuster la profondeur des terrains.

C) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

C.1) **Règlement 2301**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2301 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le règlement de construction concernant les rejets provenant d'une installation de traitement des eaux usées pour assurer la conformité du règlement municipal avec le Q2 r. 22.

C.2) **PPCMOI-2024-5027**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du PPCMOI-2024-5027 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, il accorde, pour l'immeuble 4 260 412 du cadastre du Québec situé au 120-122 rue Champlain, l'autorisation d'occuper l'immeuble par la classe d'usages « habitation mixte » comprenant un maximum de 3 logements.

CAPV2024-09-03

1.2 **URBANISME - DIVERS**

1.2.1 **Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) - Réserve de biodiversité**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer le dépôt d'une demande de subvention relative à une proposition de réserve aquatique éventuelle sur la rivière Richelieu.

1.2.2 **Programme OASIS Volet 1- Soumission de Nature-Action Québec (NAQ) et demande de subvention**

Les membres du comité administratif recommandent qu'un premier mandat d'élaboration d'un dossier de financement pour le volet 1 du Programme Oasis au montant de 7 984.00\$ intervienne avec Nature-Action Québec. Subséquemment, le mandat d'accompagnement pour un Plan de lutte contre les îlots de chaleur et les précipitations intenses (PLIC) serait réalisé dans le cadre du volet 1 du programme OASIS le tout estimé à 280 800\$. La MRC coordonnerait l'ensemble des interventions auprès de chacune des municipalités pour s'assurer des besoins de chacun des conseils locaux. La contrepartie à verser par la MRC serait de 20% estimée à 56 100\$.

1.2.3 **Plan climat**

A) **Suivi de la démarche**

Mme Cynthia Gagnon soumet que l'appel de candidatures n'a pas permis de recruter un professionnel pour réaliser l'ensemble des travaux à l'interne en ce qui a trait au Plan Climat.

B) **Programme ATCL -Appel d'offres**

2201-09-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un appel d'offres visant l'obtention de services professionnels afin de réaliser une partie des travaux exigés pour la réalisation du Plan Climat;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

C) **Projet d'alimentation de proximité - NexDev et Rues Principales**

Le directeur général soumet que les représentants de NexDev et Rues Principales ont un projet d'alimentation de proximité pour les commerces. Ce dernier pourrait être déposé au Programme Action - Climat en vue de l'obtention d'une subvention de 300 000\$ dont une mise de fonds de 60 000\$ du promoteur est nécessaire. Une lettre d'appui est sollicitée toutefois, n'ayant pas tous les paramètres de ce projet, le dossier est suspendu jusqu'à l'obtention d'informations supplémentaires.

1.2.4 **Schéma d'aménagement et de développement - Révision**

Mme Cynthia Gagnon soumet que l'engagement d'une ressource s'avère nécessaire pour réaliser les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement tel qu'exigé à l'intérieur des trois (3) prochaines années par le MAMH. Il est précisé que le ministère octroie une subvention totale de 260 000\$.

Les membres du comité administratif autorisent l'appel de candidatures.

CAPV2024-09-03

1.2.5 PRMHH - Suivi

Faisant suite à la missive du cabinet de la mairie de Saint-Jean-sur-Richelieu sollicitant des modifications mineures du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques transmis au MELCCFP, les membres du comité administratif maintiennent le statu quo relativement au contenu du projet et autorisent l'urbaniste à confirmer au ministère que le document est final.

Suite aux commentaires à être transmis par le ministère, il y aura lieu de réévaluer les modifications suggérées.

1.2.6 MELCCFP - Milieux hydriques et zones inondables

Les membres du comité administratif autorisent l'urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu à déposer les commentaires du Haut-Richelieu dans le cadre de la consultation gouvernementale sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux humides et hydriques, dont les zones inondables et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. En l'occurrence, les sujets suivants seront traités et transmis à l'ensemble des municipalités si elles souhaitent également acheminer ces commentaires :

- L'indisponibilité de la cartographie pour l'analyse de l'impact des nouvelles mesures sur le territoire;
- L'utilisation prioritaire de la zone 0-2 ans pour l'établissement de la limite du littoral;
- La pertinence et la lourdeur administrative associée à l'obligation de tenir un registre régional des permis;
- La diffusion des critères ayant permis de sélectionner les cours d'eau à l'étude pour l'établissement des zones de mobilité;
- L'accompagnement offert aux municipalités, citoyens et professionnels avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programme d'aide à la voirie locale - PS-PAVL

Mme Michelle Chabot souligne que l'échéance est venue pour réviser le Plan de sécurité du Programme d'aide à la voirie locale antérieurement connu sous le libellé PISRMM. Les travaux sont remboursés à 100% par le MTMD. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer le démarrage du projet et solliciter l'aide financière.

2.2 Logement social

A) Reddition de compte

Le directeur général dépose la reddition de compte de la Table de concertation logement Haut-Richelieu pour le colloque sur le logement social tenu le 7 mai 2024. En l'occurrence, l'enveloppe financière accordée par la MRC pour la tenue de l'évènement n'a pas été utilisée puisque beaucoup de commanditaires ont contribué. La Table demande s'il est possible de conserver cette enveloppe pour la tenue d'une autre journée de colloque avec des ateliers plus concrets. Des informations supplémentaires seront sollicitées afin de connaître les objectifs envisagés.

B) Portrait des besoins en habitation - Diffusion

Une offre de service a été déposée à NexDev pour diffuser le « Portrait des besoins en habitation ». D'après les informations soumises, le tout générerait une dépense approximative de 5 000\$. Les membres du comité administratif recommanderaient plutôt la transmission de cette étude à l'ensemble des intervenants du territoire toutefois, des informations supplémentaires seront sollicitées. Le dossier est suspendu jusqu'au mois d'octobre.

CAPV2024-09-03

2.3 **Ententes de développement culturel**

A) **Demande de prolongation - Avenant**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'un avenant prolongeant l'entente 2024 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une période d'un an de sorte à pouvoir terminer les projets en cours.

B) **Entente 2025-2026-2027**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est actuellement à rédiger un nouveau Programme d'aide financière qui sera connu au cours de l'automne toutefois, il est recommandé d'entériner une résolution visant à déclarer l'intention du conseil de la MRC à l'effet de participer au Programme et confirmer sa participation financière. Les membres du comité administratif proposent d'investir un montant de 50 000\$ par année comme les années antérieures. Il est rappelé que le ministère contribue à parité.

2.4 **Projet Entrepreneur.e pour l'enfance - Enveloppe budgétaire**

Le directeur général soumet que la phase 2 du projet Entrepreneur.e pour l'enfance a été autorisée par le conseil de la MRC au cours du mois de juillet. L'enveloppe privilégiée était le FRR volet 1 toutefois, le MAMH privilégie l'utilisation du volet 2. Une résolution de modification est recommandée à cet effet.

2.5 **Projet Signature Innovation (PSI) - Comité directeur**

Les membres du comité administratif suggèrent le remplacement de M. Laurent Aubut ayant récemment démissionné du comité directeur du projet Signature innovation (PSI). Des discussions auront lieu au cours du prochain mois relativement au recrutement de la personne qui le remplacera.

2.6 **Étude de desserte en transport adapté - Aide financière**

2202-09-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une aide financière pour la réalisation d'une étude de desserte en transport adapté pour les municipalités périurbaines le tout à être versé à la municipalité de Lacolle;

D'AUTORISER les crédits nécessaires pour un montant de 12 251\$ plus taxes puisé à même l'enveloppe Ressources naturelles réservée aux municipalités périurbaines.

ADOPTÉE

2.7 **NexDev - Rencontre**

Le directeur général soumet que les représentants de NexDev sollicitent une rencontre avec le conseil de la MRC pour discuter du Fonds ruralité, du suivi du Projet Signature innovation, des priorités 2025 et du bilan sommaire des activités au 31 août 2024 incluant le volet touristique. Les membres du comité administratif préfèrent reporter la rencontre au mois d'octobre entre autres pour permettre la tenue d'une rencontre du comité directeur du Projet Signature innovation au cours du mois de septembre.

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

CAPV2024-09-03

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 septembre prochain.

3.1.2 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2024 - Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Robert Arbour cpa auditeur de la firme MPA inc. L'octroi du contrat est également suggéré pour un montant de 22 500\$ plus taxes.

3.1.3 Déneigement 2024-2027 - Octroi de contrat

2203-09-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaître-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat de déneigement pour une période de trois (3) ans à la firme 9420-5481 Québec inc., Déneigement Meunier, le tout conformément à sa soumission transmise le 27 août 2024 à raison des montants suivants :

2024-2025 = 2 780\$ plus taxes;
2025-2026 = 2 865\$ plus taxes;
2026-2027 = 2 950\$ plus taxes.

D'AUTORISER les crédits nécessaires et signatures à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.4 Convention collective 2024-2030 et masse salariale

Le directeur général soumet les résultats des négociations intervenues pour la convention collective 2024-2030 des employés syndiqués de la MRC. Par ailleurs, une révision de la masse salariale pour les cadres s'avère nécessaire de sorte à maintenir l'équité salariale et s'ajuster au marché. Les membres du conseil échangeront sur le sujet préalablement à la séance du 11 septembre.

3.1.5 Piste cyclable La Montérégiade

A) Réfection de 2 ponceaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux de réfection de 2 ponceaux de la piste cyclable La Montérégiade.

B) FRR volet 1 - Demande de subvention

Considérant qu'une enveloppe résiduelle du FRR Volet 1 est réservée à la MRC pour approximativement 65 000\$, la réfection de 2 ponceaux de la piste cyclable La Montérégiade pourra faire l'objet d'une subvention provenant de cette enveloppe. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à cet effet.

3.1.6 Prévisions budgétaires 2025 – Séance de travail

Les membres du conseil fixeront la date de rencontre de la séance de travail concernant les prévisions budgétaires 2025 préalablement à la séance du 11 septembre.

CAPV2024-09-03

3.1.7 **Poste de secrétaire - Engagement**

Le directeur général soumet qu'une candidature a été retenue pour combler le poste de secrétaire vacant depuis 8 mois. Les membres du comité administratif recommandent l'engagement.

4.0 **Divers**

4.1 **Demandes d'appui**

A) **Loi sur la fiscalité municipale - Services policiers**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution d'appui aux démarches de plusieurs municipalités et MRC de la province à l'effet que le gouvernement du Québec révisé le mode de tarification des services policiers.

B) **Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Allègement des obligations**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation allège le lourd processus pour les citoyens et les municipalités en ce qui a trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

4.2 **Période des Fêtes 2024-2025 - Fermeture des bureaux**

Tel que le prévoit la convention collective de travail, le directeur général soumet que la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2024-2025 s'échelonne du vendredi 20 décembre 2024, 16h30, au lundi 6 janvier 2025, 8h30, soit :

23-12-2024 (lundi)	Congé sans solde
24-12-2024 (mardi)	Congé férié
25-12-2024 (mercredi)	Congé férié
26-12-2024 (jeudi)	Congé férié
27-12-2024 (vendredi)	Congé sans solde
30-12-2024 (lundi)	Congé sans solde
31-12-2024 (mardi)	Congé férié
01-01-2025 (mercredi)	Congé férié
02-01-2025 (jeudi)	Congé férié
03-01-2025 (vendredi)	Congé sans solde

4.3 **Politique de confidentialité - Amendement**

Le directeur général soumet qu'une modification de la Politique de confidentialité est nécessaire pour l'ajout d'une adresse de courrier électronique. Une résolution à cet effet est recommandée.

4.4 **MTMD - Investissements 2024-2026**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de rencontrer les représentants du MTMD pour présenter les investissements 2024-2026 de la Montérégie considérant que l'année est déjà très avancée.

4.5 **Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail**

Le directeur général soumet qu'un projet de Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail doit être adopté pour se conformer à la Loi. Il est mentionné que le projet est inspiré du modèle fourni par la FQM. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de cette politique considérant qu'elle doit être adoptée avant le 29 septembre 2024.

CAPV2024-09-03

5.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Règlement 389 - Municipalités de Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Nominations

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Jean-François Gargano pour la municipalité de Clarenceville et M. Mathieu Sénécal pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à titre de personnes désignées pour l'application du règlement 389 établissant les dispositions relatives aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles.

6.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 SCRI - Révision

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé le tout pour les fins de la consultation publique qui se tiendra le 3 octobre prochain.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Stations de pompage Melaven/Faddentown et rang des Côtes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin d'octroyer le contrat de réparations des puits de pompage à la firme André Méthé Transport inc. pour un montant de 29 500\$ plus taxes.

7.2 Ruisseau Chartier, branche 6 - Municipalité de Saint-Alexandre

Compte tenu de la problématique liée à la réparation de la canalisation située entre deux (2) résidences, les membres du comité administratif recommandent qu'un avis juridique soit obtenu de sorte à vérifier l'étendue des obligations de la MRC relativement à la « remise en état » lors de travaux d'entretien de cours d'eau. En l'occurrence, trois (3) scénarios de réparations ont été proposés avec des investissements pouvant aller jusqu'à 425 000\$.

7.3 Station de pompage Lamoureux

A) Échelle à crinoline - Acquisition

2204-09-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise l'acquisition d'une échelle à crinoline incluant une ligne de vie pour la station de pompage Lamoureux pour un montant de 16 000\$ incluant les taxes;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Travaux de réfection - Autorisation

2205-09-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyé par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2024-09-03

QUE le coordonnateur des cours d'eau soit autorisé à octroyer un contrat visant le remplacement de poteaux et autres travaux de réfection pour la station de pompage Lamoureux de sorte à la rendre plus sécuritaire lors des travaux d'entretien et ce pour un montant maximal de 20 000\$;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8.0 **VARIA**

9.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2206-09-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 septembre 2024.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier